

Communiqué de presse Conseil communal

Budget 2025 de la Ville du Locle **Une tendance à l'amélioration des finances**

Le budget présenté affiche un résultat déficitaire de 1.4 million de francs, soit une amélioration de 1 million par rapport au budget précédent. Aucun prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle n'est intégré au budget 2025. L'amélioration constatée s'explique essentiellement par la progression estimée des recettes fiscales de 1.7 million de francs et l'ajustement de recettes de facturation pour 1 million de francs.

Par ajustement, il faut surtout comprendre une estimation budgétaire conforme à la réalité des comptes les plus récents, avec notamment la prise en compte de l'augmentation du prix de l'eau en 2024 ou l'intégration de l'augmentation des recettes du plan de stationnement sur le territoire du Locle et des Brenets. A l'inverse, des groupes de charges progressent, compensant partiellement l'évolution des recettes.

Le PFT 2026-2028 laisse ainsi entrevoir une perspective d'amélioration régulière rendue possible par une augmentation des recettes fiscales prudemment optimiste. Le Conseil communal est en effet confiant sur les impacts financiers induits à moyen terme par le développement économique des zones industrielles et résidentielles. Cependant, la planification financière met en lumière un déficit structurel qui perdure toujours et se situe aux alentours de 1.2 million de francs. Il est difficile de savoir si ce dernier est sous-estimé en raison d'une situation conjoncturelle particulièrement favorable.

L'augmentation des recettes n'empêche pas le Conseil communal de se concentrer aussi sur la stabilisation, voire la diminution, de postes de charges. L'inflation semble aujourd'hui stabilisée et les taux d'intérêt, après une envolée marquée en 2022-2023, sont redescendus à un niveau raisonnable. Les charges augmentent toutefois de 1.7 million de francs (hors imputations internes). Les biens, services et marchandises progressent en raison notamment de l'externalisation de l'informatique communale avec un nouveau mandat au SIEN (Service Informatique de l'Etat de Neuchâtel).

Comme ces dernières années, une attention particulière a été consacrée à l'examen des investissements, afin de limiter la progression du niveau d'endettement et éviter d'implémenter de nouvelles charges dans le compte d'exploitation. La Ville doit cependant se développer, et des projets d'une certaine importance sont prévus pour préserver et développer la qualité de vie dans notre cité.

Globalement et sans les imputations internes, le budget 2025 enregistre une augmentation des charges de Fr. 1.7 million, soit +2.1%, et une augmentation des revenus de Fr. 2.7 millions de francs, soit +3.4%, par rapport au budget 2024. Le budget 2025 s'inscrit donc dans l'optique d'une amélioration de la situation financière de notre Ville, bien qu'en étant toujours dans une situation déficitaire.

Conclusion

Le Conseil communal ne se satisfait pas d'un budget déficitaire, mais il relève toutefois qu'une tendance à l'amélioration des finances communales semble s'amorcer avec l'évolution positive des recettes fiscales et le mécanisme de compensation des charges géotopographiques. Cette situation reste fragile, car la situation géopolitique internationale pourrait avoir des impacts conjoncturels notables sur les entreprises du canton, souvent très dépendantes des exportations.

Des réformes sont aussi en cours au niveau cantonal pour ce qui concerne le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales. Un mécanisme provisoire est en cours pour l'année 2024, avec un système d'écrêtage. Il sera poursuivi en 2025 selon la même base à la suite à la récente décision du Grand Conseil. Le Conseil communal sera très attentif à la pérennisation d'un nouveau système de répartition de l'impôt des entreprises en lien avec ce mécanisme.

Il s'agira de ne pas y perdre encore en raison de la particularité de la Ville du Locle, à savoir des recettes issues du tissu industriel plutôt supérieures à la moyenne cantonale tandis que les recettes des personnes physiques sont plutôt dans la fourchette basse. Rappelons que la compensation des effets financiers découlant de la modification de la répartition des revenus fiscaux et des réformes fiscales successives connues ces dernières années rendent un retour à l'équilibre difficile sans réelles mesures d'économies, tant l'écart est grand. Si une nouvelle réforme contribuait à agrandir encore cet écart sans avoir pu le combler, cela ne serait tout simplement pas absorbable pour les finances communales.

Un programme de législature est en cours de réalisation. L'attractivité et le positionnement de la Ville seront au centre de celui-ci, tout comme l'assainissement des finances. Un certain nombre de pistes permettant l'amélioration de la santé financière de la Ville seront analysées. Il sera présenté à votre Autorité en début d'année 2025.

Le Conseil communal va aussi poursuivre sa politique d'investissement visant à rendre la commune attractive et développer l'offre touristique. Mentionnons ainsi à titre illustratif le réaménagement de la piscine du Communal ou encore la création d'une porte d'entrée pour le Parc du Doubs.

Le rapport complet du budget 2025 est téléchargeable sur www.lelocle.ch

Le Locle, le 20 novembre 2024

Pour tous renseignements complémentaires ou pour vous mettre en relation avec les personnes concernées, Bernard Vaucher, responsable promotion et communication de la Ville du Locle, est à votre disposition au no de tél. 032 933 84 14.